

Compte rendu de la réunion du 12 janvier 2022 qui s'est déroulé à huis clos

Le 12 janvier 2022, à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de la commune sous la présidence de Cyril TRINQUET, Maire,

Etaient présents : M. Cyril TRINQUET, M. SARCINELLA Jean, M. CAMUZAT Julien, M. TARTRAT Armand, Mme QUERIN Catherine, M. SERGENT Marc, Mme PASTANT Joëlle, M. LAVAUULT Olivier, M. CAMUZAT Bruno

Etait excusée : Mme JUDAS Marie-France donne pouvoir à M. Cyril TRINQUET

Secrétaire de séance : Mme PASTANT Joëlle

1. Délibération prescription d'une carte communale

Monsieur Le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune d'élaborer sa carte communale. En effet, toutes les dernières demandes de permis de construire ont été systématiquement refusées par la Préfecture depuis deux ans sous prétexte de déprise agricole. Il est nécessaire de pouvoir définir les zones constructibles qui n'ont pas de caractère agricole ou d'intérêt environnemental. Le bourg et tous les hameaux sont concernés. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2. Délibération demande de DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) pour financer l'élaboration de la carte communale pour la commune de Mhère

Pour pouvoir réaliser ce projet de carte communale, le Conseil Municipal va solliciter une aide auprès de la DETR car le coût est très élevé.

3. Délibération demande de DETR pour la rénovation électrique du local municipal mis à disposition de l'Association Mhère s'anime

Le local municipal mis à disposition de l'Association Mhère s'anime nécessite des travaux d'urgence mis en évidence lors d'une visite du SIEEEN Energie les 5 et 6 janvier dernier. Mhère s'anime est une Association qui participe activement à l'animation de la commune et reçoit du public. Une première tranche de travaux concerne l'ensemble de l'installation électrique. Une demande va être faite auprès de la DETR.

4. Délibération emprunt pour l'Eglise Saint-Germain

Suite à la proposition commerciale faite par la banque Caisse d'épargne pour les travaux de sauvegarde de l'Eglise Saint-Germain. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'offre avec un crédit moyen sur du long terme pour un montant de 120 000 € pour une durée de 20 ans avec un taux fixe 0.95 % et un crédit relais d'un montant de 214 663,00 € pour une durée de 2 ans avec un taux fixe de 0.40 %.

5. Délibération choix du bureau d'études techniques Daventure pour l'étude thermique du Presbytère

Après consultation auprès des entreprises concernées pour réaliser une étude thermique pour le Presbytère. Le choix s'est porté sur le bureau d'études techniques Daventure pour un montant de 1 400,00 € HT. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter l'offre du bureau d'études techniques Daventure pour la réalisation d'une étude thermique pour un montant de 1 400,00 € HT.

6. Délibération permis de construire pour activité économique

Dans le but de favoriser le développement économique de la commune, le Conseil Municipal soutien à l'unanimité la demande du permis de construire numéro : PC 058 166 21 C0003 pour la création d'un atelier/dépôt professionnel pour matériel déposé en mairie le 20 avril 2021 et qui a été refusé le 24 juin 2021 par la Préfecture. Ce permis de construire pourra permettre l'installation d'une entreprise de maçonnerie / ouverture dans la commune.

Levée de séance à 22 h.